



LIGUE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DE BASKETBALL

Réunion du Bureau du 06 octobre 2018 à Villenave-d'Ornon

Procès-verbal

Présents :

Mmes MOUZET Nicole et ROUANE Ghyslaine
MM BRACONNIER Sylvain, CAMBLATS Éric, DUFAU Pierre, POUSTIS Joël, PREDIGNAC Michel,
SALMON Alain, SEGUIN David et WATRIN François

Invité :

M. TAUZIN Frédéric

Pierre DUFAU remercie Frédéric TAUZIN et le comité de Gironde pour la mise à disposition des locaux pour des réunions sur l'ensemble de ce weekend du pré-open LFB.

1- ORGANISATION OPERATIONNELLE ET INFORMATIQUE

Nous sommes sous un schéma pyramidal avec les vice-présidents en charge de pôle et dans chaque pôle, des présidents de commission. Pierre DUFAU désire que chaque président de commission se gère et soit autonome. Les attributions des élus, présidents de pôle ou de commissions, ont été déterminées en fonction des compétences de chaque individu et de la confiance du président dans le travail qui sera rendu. Il demande que la hiérarchie soit respectée. Chaque vice-président doit s'inquiéter si nécessaire du bon fonctionnement des commissions qui composent son pôle et le président de la ligue fera un point avec ses vice-présidents et ses présidents de commission. Il est donc déterminant de faire confiance aux autres afin que l'organisation mise en place soit optimale.

Certains élus ont reçu des adresses de commissions car ce sont ces adresses qui vont être communiquées au grand public. Il y aura donc une adresse pour chaque commission ci-dessous.

(exemple : competition@nouvelleaquitainebasketball.org)

COMMISSION	MAIL LIGUE
PRESIDENT	president@nouvelleaquitainebasketball.org
SECRETAIRE GENERAL	secretairegeneral@nouvelleaquitainebasketball.org
3x3	3x3@nouvelleaquitainebasketball.org
BATIMENT	batiment@nouvelleaquitainebasketball.org
COMMUNICATION	communication@nouvelleaquitainebasketball.org
COMPETITION - SPORTIVE	competition@nouvelleaquitainebasketball.org
COMPTABILITE	comptabilite@nouvelleaquitainebasketball.org
CRO - ARBITRES, OTM	cro@nouvelleaquitainebasketball.org
DEMARCHE CITOYENNE	demarchecitoyenne@nouvelleaquitainebasketball.org
EVENEMENTIEL	evenementiel@nouvelleaquitainebasketball.org
FEMININE	feminine@nouvelleaquitainebasketball.org
FINANCES	finances@nouvelleaquitainebasketball.org
FORMATION - IRFBB	formation@nouvelleaquitainebasketball.org
INFORMATIQUE	informatique@nouvelleaquitainebasketball.org
JURIDIQUE	juridique@nouvelleaquitainebasketball.org
MEDICALE	medicale@nouvelleaquitainebasketball.org
PARTENARIAT	partenaire@nouvelleaquitainebasketball.org
POLE ESPOIR	poleespoir@nouvelleaquitainebasketball.org
RH - RESSOURCES HUMAINES	rh@nouvelleaquitainebasketball.org
TECHNIQUE	technique@nouvelleaquitainebasketball.org

Le but est que les groupements sportifs qui souhaitent poser une question sur les compétitions adressent un courriel à competition@nouvelleaquitainebasketball.org.

Pour les questions d'ordre général, il y aura deux possibilités : contact@nouvelleaquitainebasketball.org ou secretariat@nouvelleaquitainebasketball.org avec une arrivée des messages que sur une seule et même adresse.

Le président demande que toutes les réponses apportées le soient via l'adresse de la commission. C'est pourquoi, il demande une grande rigueur. Pour la communication externe avec les groupements sportifs et leurs licenciés, il est impératif de le faire via les adresses des commissions. Ce dispositif est essentiel car pour chaque adresse de commission, il y a des redirections. Celles-ci sont faites vers le président de la commission, le vice-président en charge du pôle concerné pour copie et éventuellement des membres.

Le secrétaire général fait remarquer que les adresses des commissions juridiques et médicales ne font pas état de redirection car pour la commission médicale nous sommes tenus au secret médical et que pour la juridique, il peut y avoir des courriels relatifs à des dossiers disciplinaires.

Une communication va être faite en fin de semaine prochaine au grand public. Pour Pierre DUFAU, la communication est essentielle et il n'admettra pas qu'un courriel de clubs et/ou de comités reste sans réponse rapide. Un travail avec les secrétaires va être fait pour l'organisation et le traitement des courriels.

Il est mis en avant le fait que la communication sera optimale d'ici une bonne année et que pour y arriver il est essentiel que les élus soient rigoureux pour l'utilisation des bonnes boîtes de réponses.

Pierre DUFAU ne veut pas que la ligue passe à côté des informations.

Il souhaite également qu'un seul et même numéro de téléphone soit attribué à la ligue et que les lignes de La Crèche et Limoges ne soient disponibles qu'en interne. Il va donc y avoir un important travail à faire sur la téléphonie car il demande que tous les appels arrivent au siège à Bordeaux. Ensuite, il va falloir trouver une solution afin que les appels ne restent pas sans réponse pendant de longues minutes.

Certains s'interrogent sur le bien-fondé d'une seule et même ligne téléphonique au vu du temps d'attente qu'il pourrait y avoir. Le président fera un point régulier.

Pour Frédéric TAUZIN, l'idéal est la communication écrite via les courriels afin de réduire le nombre d'appels. Pour cela, il nous appartient d'être réactif dans nos réponses écrites afin d'éviter les appels inutiles.

2- RESSOURCES HUMAINES

En matière de ressources humaines, nous constatons un certain nombre de changements.

Nous avons enregistré le départ de Sylvain MAURICE, début octobre même s'il ne nous quitte pas vraiment car il devient développeur du club 3.0 au sein de la FFBB et qu'il interviendra donc désormais en tant que salarié de la fédération au sein de la Nouvelle-Aquitaine et du Centre Val-de-Loire.

Il va donc falloir palier à son remplacement car il faisait un travail considérable et il a très bien développé le 3x3 au sein de notre ancien territoire aquitain. De plus, il s'agit là d'un poste à pouvoir rapidement avec la demande de développement du club 3.0 et du 3x3.

Au niveau des CTS, Vincent BOURDEAU a rejoint l'INSEP et David GALLOIS va intégrer d'ici la fin de l'année la ligue du Centre pour un poste de DTR (directeur technique régional), poste créé par la fédération. Notre ligue verra donc arriver à ce poste, Frédérique POLLET, précédemment sur la ligue de Normandie.

Pierre DUFAU informe qu'à ce jour ce sera un CTF de la ligue qui assurera la coordination du pôle espoirs de Mont-de-Marsan car nous n'avons plus de CTS dans ce secteur. On a pu constater qu'avec les départs de Florent DECHAUMET, non remplacé et de Vincent BOURDEAU, la ligue a donc perdu deux postes de CTS, salariés de l'Etat en un an. Si nous devons les remplacer, nous aurons des charges de personnel en sus à assumer. Pour cette saison, nous allons fonctionner avec Michaël LAVALEUR et Hélène REQUENNA pour le pôle espoirs.

Michel PREDIGNAC revient sur le fait que la FFBB souhaite que les pôles espoirs soient sous couvert de CTS. Il se souvient qu'il y a quelques années la fédération avait émis l'idée de retirer l'agrément au pôle espoirs de Mont-de-Marsan car aucun CTS n'en assurait la coordination. Le président précise que dès lors la FFBB supprime des postes de CTS, elle ne peut pas imposer certaines contraintes. Frédérique POLLET sera en charge de cette supervision dès sa nomination.

Concernant le personnel propre à la ligue, un groupe de travail composé de Michel PREDIGNAC, Alain SALMON, David SEGUIN, Hélène LODETTI et Pierre DUFAU s'est réuni début septembre. Ils ont pris la décision de se mettre en recherche d'un directeur territorial (DT) mais après avoir géré la situation de chacun.

Pierre DUFAU poursuit en annonçant l'arrivée au 15 octobre 2018 au poste de conseiller technique des officiels (CTO), de Vincent JANSSEN. La ligue avait reçu cinq candidatures pour ce poste. Le président de la ligue et le président de la CRO en ont rencontré deux et ont retenu la candidature de Vincent JANSSEN, provenant de la ligue de Picardie mais installé à Salles (33).

En termes de recrutement, la ligue va en rester là en pensant bien évidemment au remplacement de Sylvain MAURICE dans les plus brefs délais afin de ne pas perdre trop de temps quant au développement du 3x3.

Du point de vue comptabilité, la ligue a un besoin évident. Elle a désormais la gestion d'un budget avoisinant les 3 700 000 € et à ce jour, Pierre DUFAU n'a pas de visibilité sur les chiffres de ce début de saison étant donné qu'avec la présence du comptable que deux jours par semaine, nous en sommes encore à récupérer les éléments comptables des deux entités absorbées avec l'aide du cabinet MAZARS pour ce qui est des données de l'ancienne ligue du Limousin.

Après la mise à jour des données, le président de la ligue souhaite une véritable gestion d'entreprise, voire d'un vrai pilotage d'entreprise avec une situation tous les trimestres avec des marqueurs, de l'analytique afin d'avoir une vraie vision de l'avancée financière.

Il est évident qu'avec un comptable à mi-temps, cette organisation est impossible. C'est pourquoi, il a été proposé à Jean PIESSET d'être salarié de la ligue à temps complet et de se doter en sus d'un autre poste de comptable à mi-temps. Jean PIESSET était à mi-temps sur les structures de la ligue et du comité de Gironde. Afin de ne pas mettre en difficulté, le comité de Gironde qui a un exercice comptable à clôturer au 31 décembre, il a été convenu avec Frédéric TAUZIN, président du comité d'embaucher un salarié à mi-temps dans les deux entités. Le recrutement de cette personne sera lancé dès cette semaine avec comme critère l'expérience afin d'être opérationnel rapidement. Le lieu de travail du nouveau salarié sera au siège du comité de Gironde dès lors qu'il interviendra pour le comité et au siège de la ligue quand il sera sur ses heures ligue.

La ligue va donc passer d'un demi-poste de comptable à un poste et demi. Michel PREDIGNAC poursuit en précisant que la ligue ne disposant pas d'expert-comptable mais d'un commissaire aux comptes, l'embauche d'un comptable pour la saisie est essentielle au vu du volume d'écritures à passer. Pierre DUFAU tient à annoncer qu'avec la retraite de Jean PIESSET d'ici 4 ans, il est quand même important que le nouveau salarié ait une expérience et une autonomie afin de ne pas assurer à terme que des missions de saisie. De plus, il faut que ce salarié puisse assurer les missions que le comité de Gironde va demander à savoir entre autres la clôture d'un exercice. Le président de la ligue a communiqué la fiche de poste du poste à pourvoir, au commissaire aux comptes, afin que celui-ci apporte un avis car ils seront amenés à collaborer.

Frédéric TAUZIN informe les membres présents de la démission de Jean PIESSET de son poste de comptable au sein du comité de Gironde de basketball. Son départ sera effectif au 28 novembre 2018. Michel PREDIGNAC assure que le

recrutement sera effectif dans les quinze jours. Le président du comité tient à faire savoir qu'au sein de ses bénévoles aucun ne peut assurer les missions de comptable et qu'en plus Jean PIESSSET gérant la partie sociale, il ne peut pas rester sans ce poste car il a six autres salariés.

Pierre DUFAU poursuit en déclarant qu'à ce jour, il n'a pas pu s'entretenir avec Christophe PONTCHARRAUD et Gwenaël PESTEL. Le président annonce qu'une réunion de l'ensemble des salariés va avoir lieu courant novembre 2018.

Pour le président, il va falloir compter une année pour réorganiser les salariés et leurs missions sachant que pour certains elles vont être modifiées et qu'il va falloir expliquer les raisons de ces changements.

Ghyslaine ROUANE revient sur l'idée de faire appel à un étudiant pour la communication. Pierre DUFAU l'informe qu'en effet, après réflexion avant d'embaucher un salarié pour un poste de chargé de communication, le président préfère se rapprocher de l'école AMOS afin de bénéficier d'un étudiant en BAC+5 en stage ou d'un service civique. Il sera présent aux portes ouvertes de cette école qui se tiennent courant octobre. A terme, il est évident que la ligue devra se doter d'un communicant mais il souhaitera s'entretenir avec les comités afin de déterminer les mutualisations possibles.

3- JURIDIQUE

Article 3-5 : Les comités départementaux sont tenus d'appliquer dans leurs championnats pré-région (seniors et jeunes), le règlement sportif **particulier** régional pour lequel les équipes concourent.

Cette particularité est importante pour les comités départementaux.

Pour l'article 18-3, nous avons un règlement plus drastique que celui de la fédération et cela n'est pas possible. C'est pourquoi, l'article doit mentionner :

Article 18-3 : Les ententes : Les ententes ne peuvent pas participer au championnat de ligue seniors et jeunes **ainsi qu'au championnat qualificatif au championnat régional.**

Les règlements généraux de la FFBB stipulant :

Article 328 : « Une entente qui accède au niveau régional ne peut plus évoluer sous cette forme de structure sportive. »

Après interrogation de la FFBB, celle-ci nous conseille d'être souple sur ce règlement car il est impossible d'apporter de telle modification en cours de saison. Il va falloir donc apporter un changement en fin de saison.

Éric CAMBLATS parle des coûts financiers liés aux licences AS. Quant à Michel PREDIGNAC, il informe que dans le comité de Dordogne cet article n'a pas été appliqué et il est satisfait de la proposition apportée.

Pour Frédéric TAUZIN, ils ont accepté une entente en jeunes à condition que les groupements sportifs présentent un dossier de création de CTC avant le 1^{er} février. Cependant, il a reçu un courrier l'informant de la décision de ces clubs de ne pas présenter de dossier et donc pour le président du comité cette suppression est essentielle.

Pour Alain SALMON, il est essentiel de mettre en adéquation nos règlements avant la fin de la saison pour la saison à venir en déclarant que cette année est une année transitoire. La FFBB accepte actuellement certaines disparités entre les ligues dès lors que celles-ci disparaissent à la fin de la saison. Il est important de modifier les règlements dès à présent et de faire du cas par cas pour les réponses à donner. L'idée est de se mettre en conformité avec les règlements de la FFBB et de régler les cas uns à uns en fin de saison.

Pour Frédéric TAUZIN, l'article le plus important est l'article 3-5 et surtout les licences AS. Alain SALMON rappelle que dans tous les règlements, il existe des règlements généraux et qu'ensuite pour chaque division, il y a des règlements sportifs particuliers.

Ce sujet sera donc mis au vote des membres du comité directeur.

4- ELECTIONS DES MEMBRES DE COMMISSIONS

Pierre DUFAU présente la liste de chaque commission

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER				
FINANCES				
<i>Membres</i>				
MOUZET	Nicole		CD 33	AGJA Caudéran
CAMBLATS	Eric		CD 64	Jeanne d'Arc d'Oloron
PREDIGNAC	Michel		CD 24	CD 24
<i>Membres de droit</i>				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général				
MEDICALE				
<i>Membres</i>				
BUGEAUD	Jean-Luc		CD 87	Limoges CSP
GERBAUD	Guillaume		CD 87	Limoges CSP
PERETTI	Yves		CD 24	CD 24
<i>Membres de droit</i>				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
POLE PRATIQUES SPORTIVES				
SPORTIVE				
<i>Membres</i>				
BRACONNIER	Sylvain		CD 86	Pays Melusin Basket Club
BARERE	Françoise		CD 40	Adour Dax Basket
BERNET	Michelle		CD 87	Sporting Basket Martellois
CHARRIER	Jocelyn		CD 40	CD 40
CORDEAU	Jean-Samuel		CD 86	Civray USC
COUTOU	Jean-Claude		CD 19	AS Saint Pantaleon
DANIEL	Yohann		CD 17	Royan Basket Cote de Beauté
DUQUERROY	Claude		CD 23	AEL Guéret
ESQUERRA	Catherine		CD 64	CD 64
FROIDEFOND	Olivier		CD 24	AL Eyzerac
GAILLARD	Max		CD 33	SA Gazinet Cestas
GAILLARD	Stéphanie		CD 33	SA Gazinet Cestas
GOURDON	Laurent		CD 23	Amicale Laïque Lavauf Franche
LESTERPT	Gérard		CD 23	Amicale Laïque Benevent
LORY	Fabien		CD 23	SS Bonnat
MASSON	Nathalie		CD 24	ES Gardonne
MAYNIER	Sylvain		CD 86	CEP Poitiers
MIEL	Christian		CD 19	Jeunesse Sportive Lubersac BB
NARBONNE	Pierre		CD 87	Limoges ABC en Limousin
PIED	Marc		CD 16	Barbezieux Basket Ball
PORZUCEK	Marie-Lou		CD 87	AS Panazol
RIGOUR	Yves		CD 17	CD 17
ROUANE	Nicolas		CD 19	CD 19
SABATHE	Michel		CD 79	Aiffres Basket Club
SALMON	Alain		CD 16	Angoulême Basket Club

SANTIN	David		CD 24	AS Issac
VINSONNAUD	Philippe		CD 87	Aixe BC Val de Vienne
VOIEMENT	Alain		CD 64	Basket Club du Luy de Béarn
VOISIN	Tony		CD 17	Royan Basket Cote de Beauté
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
3x3				
Membres				
CHARRIER	Jocelyn		CD 40	CD 40
BECKER	Christine		CD 17	Royan Basket Cote de Beauté
LECOMPTE	Jennifer		CD 40	Cauneille Basket d'Orthe
PERROT	Philippe		CD 87	AS Panazol
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
POLE TECHNICIEN ET OFFICIELS				
TECHNIQUE				
Membres				
FERCHAUD	Eric		CD 79	Nord Bocage Basket Club
HACH	Corinne		CD 87	CD 87
LARBI	Fawzi		CD 87	CD 87
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
OFFICIELS – CRO				
Membres				
WATRIN	François		CD 79	Chauray Basket Club
AGARD	Alain		CD 87	Limoges Basket Club
AUTHIER	Sébastien		CD 86	Pays Melusine Basket Club
BELLION	André		CD 40	Espoir Chalosse
BERTORELLE	Cédric		CD 16	Cognac Basket Avenir
BRETHES	Pierre		CD 40	Elan Souemontain Mongaillardais
BRUGIERE	Emmanuel		CD 47	Avenir Grandfonds Sportif
CAMBLATS	Eric		CD 64	Jeanne d'Arc d'Oloron
CHAGNE	Magali		CD 47	Beysac Beaupuy Marmande
CLAUDE	Richard		CD 47	Beysac Beaupuy Marmande
CLOCHARD	Stéphane		CD 16	Cognac Basket Avenir
DA CRUZ	Marc		CD 24	ES Gardonne
DARFEUILLE	Laurent		CD 79	Bressuire Le Réveil
DEMKIW	Florian		CD 23	AEL Guéret
DEVALOIS	Christian		CD 23	CD 23
FORESTIER	Christine		CD 16	Cognac Basket Avenir
JAVELAUD	Frédéric		CD 87	Couzeix Basket Club
LASFARGUES	Hervé		CD 33	CD 33
LUX	Yannick		CD 40	Hagetmau Momuy Castaignos
MECHIN	Céline		CD 17	Atlantique Basket Pays Rochelais 17
MEJEAN	Philippe		CD 17	Royan Basket Cote de Beauté
MELAB	Yacine		CD 33	US Cenon Rive Droite
MIGNOT	Aurore		CD 24	Périgueux Basket Club
MOURNAT	Jérôme		CD 19	Club Athletic Pompadour
NIANG	Cheikh		CD 33	CMO Bassens
PIOFFRET	Fabrice		CD 87	ASPTT Limoges

ROMAN	Jean-Charles		CD 64	Malaussanne Mazeolles Basket
SABATHE	Michel		CD 79	Aiffres Basket Club
SAHRAOUI	Fayçal		CD 17	La Rochelle Rupella 17
SIMARD	Eddy		CD 40	Hagetmau Momuy Castaignos
TALINEAU	Teddy		CD 87	ASPTT Limoges
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
POLE PROMOTION, DEVELOPPEMENT ET COMMUNICATION				
COMMUNICATION				
Membres				
ROBERT	Jean-Paul		CD 87	Limoges ABC en Limousin
AZEMAR	Michel		CD 33	Les Fils de Roland de Blaye
JOUANSERRE	Claude		CD 64	Elan Béarnais Pau Lacq Orthez – F.
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
FEMININE				
Membres				
EITO	Françoise		CD 33	US Le Bouscat
BRUNET	Frédérique		CD 17	US Saintes Basket Ball
GRANIER	Pascal		CD 86	Gencay Basket-Ball
MAURY	Sophie		CD 33	SA Mérignacais
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
DEMARCHE CITOYENNE				
Membres				
LAGOUEYTE	Florence		CD 64	Entente Poms Morlanne
MASSIP	Guilhem		CD 64	Elan Béarnais Pau Nord Est
ROUANE	Nicolas		CD 19	CD 19
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				
MEDAILLES ET RECOMPENSES				
Membres				
ANTOINE	Anne-Marie		CD 47	CD 47
HACH	Corinne		CD 87	CD 87
HENRI	Patrick		CD 79	Aiffres Basket Club
Membres de droit				
DUFAU Pierre, Président – SEGUIN David, Secrétaire général – MOUZET Nicole, Trésorière				

Lors du dernier comité Directeur, il a été oublié le nom de Justine GIRARDEAU dans la liste de la commission de discipline-juridique.

Les membres dont le groupement sportif est en orange sont les membres qui ne sont pas licenciés à ce jour. Il est impératif de faire un rappel afin qu'ils fassent le nécessaire dans les plus brefs délais.

Pierre DUFAU spécifie qu'il va demander la validation de ces commissions sans tenir compte des membres non licenciés qui seront reconnus comme membre de commission que la saison prochaine à condition qu'ils soient licenciés.

Éric CAMBLATS et David SEGUIN proposent que les membres soient validés au prochain bureau dès lors qu'ils seront licenciés.

Pierre DUFAU met donc au vote de ses membres présents, les compositions des commissions en ne demandant la validation que des membres licenciés. Cependant, il rappelle que tout membre non licencié qui participe à une réunion de commission et prend part à un vote, entraînera la caducité du vote et donc de la décision validée.

Suite à l'absence de membres dans certaines commissions du pôle promotion, développement et communication, il est décidé que ces compositions seront à valider lors de la prochaine réunion de bureau.

Validation à l'unanimité par le Bureau Régional
--

Les élus valident à l'unanimité les compositions ci-dessus en enlevant les personnes non licenciées.

5- POLE ESPOIRS DE POITIERS

Le pôle espoirs de Poitiers est géré par le CREPS. Pierre DUFAU a souhaité s'entretenir avec les responsables du CREPS.

Nous rencontrons une difficulté lorsqu'un poliste est inscrit au lycée. En effet, le CREPS de Poitiers a décidé de scolariser les polistes lycéens en lycée privé. Cette décision a pour conséquence un surplus pour les familles. L'an passé, la famille dans ce cas, s'est retournée vers le CREPS afin qu'ils prennent en charge cette facture. Le CREPS comme la famille a refusé de s'acquitter de ce surplus.

Cette saison, nous avons trois familles concernées par ce surcoût. Et il est à déterminer quelle structure va en prendre la charge financière. Pour le CREPS, il est de la responsabilité de la ligue d'en assurer le paiement. Pour le président, ce n'est pas à la ligue d'en prendre la charge. Michel PREDIGNAC intervient et précise que dès lors que la famille a validé l'inscription dans cet établissement il leur appartient d'en assumer le surcoût. Sylvain BRACONNIER tient à préciser qu'il ne s'agit pas là d'un choix des familles mais du CREPS car c'est le seul lycée qui détient des classes aménagées pour le basketball.

Le président de la ligue accepte qu'il y ait un petit dysfonctionnement mais il demande à ce que les choses soient recadrées car il est impossible de recevoir des factures en fin de saison sans en avoir eu connaissance en amont.

Là nous sommes devant des cas particuliers et il demande aux élus de se positionner en tenant compte de l'équité entre les pôles.

Sylvain BRACONNIER rappelle que les informations transmises en juin aux familles sont bien différentes de celles reçues en ce début d'année et il pense qu'il n'est pas judicieux d'impacter les familles.

Pierre DUFAU ajoute que le lycée ne souhaite comme interlocuteur que le CREPS, mettant la ligue en retrait. Il poursuit qu'en ayant cette attitude, personnellement, il ne voit pas l'intérêt de demander à la ligue de s'acquitter d'une quelconque facture.

Les familles ayant signé un contrat avec le CREPS, il appartient à la structure de respecter les clauses du contrat.

Ghyslaine ROUANE demande s'il n'y a pas possibilité de sortir les polistes du CREPS et de fonctionner comme dans les deux autres secteurs.

Nicole MOUZET s'interroge sur le plan juridique de la convention de fidélisation signée, rien n'est mentionné à ce sujet. Donc pour la trésorière, il n'est pas du ressort de la ligue de prendre en charge ces charges.

Demande refusée à l'unanimité par le Bureau Régional

Pierre DUFAU souhaiterait que les trois responsables de pôle réfléchissent à une harmonisation des prestations sur les trois pôles espoirs pour la saison prochaine et pourquoi pas également sur les tarifs car les coûts par poliste sont sensiblement égaux d'un pôle à l'autre. La seule problématique différente entre les structures restera la scolarité des polistes.

Joël POUSTIS, Éric CAMBLATS, Michel PREDIGNAC et le président participeront à cette réflexion afin de connaître la stratégie à adopter en avril 2019.

Ghyslaine ROUANE s'interroge quant aux aides allouées si nous quittons le CREPS. François WATRIN déclare que le conseil régional a communiqué sur le fait qu'en cas de rupture de convention avec le CREPS, les aides allouées n'existeraient plus. Michel PREDIGNAC revient sur une réunion de fin 2015 avec les directeurs des services des sports des anciens conseils régionaux où il avait été annoncé que les pôles devraient intégrer les CREPS afin de pouvoir obtenir des aides plus importantes.

Nicole MOUZET revient sur une interrogation de Gwenaël PESTEL relative à une aide allouée la saison dernière à la ligue Poitou-Charentes de basketball pour l'acquisition de matériel à destination du pôle espoirs.

François WATRIN l'informe qu'en effet, suite à une fiche action soumise, la région Nouvelle-Aquitaine a adressé une aide de 7 500 € pour l'acquisition de matériel pour le pôle espoirs.

Alain SALMON déclare qu'il va vraiment falloir se pencher sur le pôle espoirs de Poitiers car Gwenaël PESTEL étant très sollicité par la FFBB pour l'encadrement d'équipe de France, il ne peut pas assurer ses missions régionales. Pierre DUFAU annonce que la ligue ayant déjà perdu deux postes de CTS et que la FFBB prenant des heures en plus, s'il faut que la ligue fasse appel à d'autres personnels pour assurer le travail, cela ne va pas être possible.

Pierre DUFAU va s'entretenir avec le directeur technique national à ce sujet.

Pour revenir à la question initiale de la trésorière, nous allons interroger Patrick HENRI afin de connaître les investissements déjà faits et ceux prévus et à finaliser.

6- IRFBB NOUVELLE-AQUITAINE

Joël POUSTIS présente le plan de son intervention et les points qu'il va aborder.

1. BP JEPS : Habilitation et observatoire
2. Formateur IRFBB : Gestion technique et administrative
3. Automnales : J-20

1. BP JEPS : Habilitation et observatoire

En juin 2018, le dossier présenté n'a pas été validé. C'est pourquoi, en août 2018, il a rencontré Emmanuelle DJADJO accompagné de David GALLOIS afin d'en connaître les raisons. Cet entretien a permis au référent de l'IRFBB de présenter un dossier de 17 pages accompagnés de 18 annexes en tenant bien compte du déroulé du cahier des charges établi par la direction régionale jeunesse et sport et de connaître réellement le périmètre de cette formation.

Il fait un rapide historique en matière de stagiaires dans les sessions précédentes et surtout met en lumière les huit autres organismes de formation concurrents délivrant cette formation BP JEPS.

Pourquoi revoir le positionnement du **BPJEPS Spécialité Basketball** en Nouvelle-Aquitaine ?

Historique	Saison 2015-2016	Saison 2016-2017	Saison 2017-2018
	12 stagiaires	10 stagiaires	5 stagiaires

Concurrence	BPJEPS APT & ASC mention basket bi-qualification de Niveau IV	CREPS Poitiers
	STADE FORMATION SARL (CFA Sport) : →	<u>Artigues près Bordeaux, Trélissac, Agen</u>
	CLES : Cité Verte Hagetmau SPS Pau (EBO)	CREPS Limoges

Priorité : Investigations à conduire par l'Observatoire IRFBB

Il s'avère que ces structures comptent un nombre important de candidats et sont principalement aidés financièrement par les CFA.

Le CFA Nouvelle-Aquitaine finance 100 candidats et nous, nous arrivons péniblement à 4-5 candidats.

La problématique est notre spécialité basketball et surtout le manque de communication autour de cette formation.

Joël POUSTIS est en train de mettre en place, au sein de l'IRFBB, l'observatoire. L'idée est de constituer un élément de vente de cette formation à nos groupements sportifs. Le document écrit est à l'élaboration.

Il poursuit en précisant que le référentiel de formation est établi par la direction régionale mais que ce dernier intègre une certaine latitude. C'est pourquoi, ils sont en train de revoir le contenu de formation de ce BP JEPS car jusqu'à présent nos candidats avaient plus de compétences techniques que d'organisation, d'animation, de gestion de club.

A ce jour, il est donc décidé de reporter la date d'entrée en formation afin d'essayer de trouver de nouveaux candidats intéressés par notre formation diplômante.

Frédéric TAUZIN s'interroge sur le public visé et pas forcément sur la concurrence. Pour lui, la suppression des contrats aidés n'encourage pas les groupements sportifs à embaucher et donc à former leur salarié. Il serait opportun de se renseigner sur la catégorie socioprofessionnelle des candidats des autres structures afin de connaître le public à viser. Il n'est peut-être pas judicieux de se focaliser sur nos licenciés dans les clubs.

Joël POUSTIS rebondit donc sur le côté essentiel de l'observatoire qui en est à ce jour qu'au début mais il souhaite répertorier rapidement le bassin de l'emploi. Une réflexion a été ouverte sur les besoins des collectivités territoriales et plus particulièrement sur celles proches de la côte atlantique où avec le développement des nouvelles pratiques, la création de poste pourrait voir le jour.

Pour Pierre DUFAU, il faut vraiment accentuer la communication car pour les dirigeants de clubs, il y a encore trop de méconnaissance des spécificités de ce diplôme. Il faut bien rappeler que lorsque nous souhaitons avoir un entraîneur qualifié, il faut l'orienter vers un CQP alors que si nous souhaitons un salarié de groupement sportif, il est préférable de l'orienter vers un BP JEPS où là le salarié pourra épauler à bon escient les dirigeants.

Michel PREDIGNAC pense qu'il serait intéressant de se rapprocher des groupements d'employeurs car désormais les clubs font appel à ces structures pour employer. Il faut donc se rapprocher et visiter toutes les professions sport des départements pour communiquer notre offre. Et il faut bien faire la distinction entre le BP JEPS spécialité basketball et le BP JEPS mention basketball.

Joël POUSTIS revient sur son entretien avec le CFA et informe les élus qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la taxe d'apprentissage sera collectée par l'URSSAF.

Le référent de l'IRFBB revient sur ce sujet et annonce que suite à un rendez-vous entre David GALLOIS et les universités de Limoges et Poitiers, une convention entre les STAPS, les CREPS et la ligue va être conclue. Quant à Bordeaux, une convention existait déjà mais le dossier étant traité par Florent DECHAUMET, la ligue n'a pas d'exemplaire. Il va donc rencontrer Francis DANDINE afin de poursuivre.

2. Formateur IRFBB : Gestion technique et administrative

François WATRIN souhaiterait que le référent de l'IRFBB prenne contact avec Éric FERCHAUD, président de la commission technique régionale afin de définir les missions de chacun. Joël POUSTIS l'informe qu'ils ont une réunion commune en suivant.

Joël POUSTIS a constaté que le calendrier des formations établi normalement dès le mois de mars de l'année précédente, n'a été validé qu'en août 2018. Il a également remarqué que les CTS n'étaient pas forcément appelés à intervenir sur ces formations et que les CTF de la ligue n'avaient pour mission principale que les pôles espoirs.

C'est pourquoi, il a décidé de s'immerger dans les contenus de formation afin de se faire une opinion et de connaître le but de chaque action (CQP, WEPS, JAPS, ...). Après avoir pris connaissance de toutes les données, il s'est mis à établir un document à destination des cadres techniques amenés à intervenir sur nos formations dispensées.

Après une étude faite par ses soins, en tenant compte des heures d'enseignement direct face aux stagiaires, aux heures de préparation d'intervention, aux heures de déplacements et pour certains des heures de coordination, il prévoit un volume horaire pour l'ensemble des présentiels (1, 2 et 3) que compte le CQP de 600^h.

Compte tenu du personnel interne à la ligue, il va demander aux CTF intervenants sur les pôles espoirs d'accorder 100^h de leur temps de travail pour de la formation dispensée par l'IRFBB. Cela permettrait d'avoir 300^h assurées par notre propre personnel.

Ce document de travail sera effectif en début d'année afin de le présenter et le faire valider lors d'un prochain comité directeur.

Le référent de l'IRFBB poursuit en assurant que les formations actuelles présentent bien l'encadrement nécessaire.

Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des comités départementaux afin de connaître les disponibilités de leur CTF pour d'éventuelles interventions. La quasi-totalité des réponses a été de quantifier en amont les besoins réels (volume horaire, périodicité). De plus, Éric CAMBLATS précise qu'avant il y avait une mise à disposition des personnels des comités départementaux alors que désormais il y aura des contrats de travail établis.

3. Automnales : J-20

Le représentant de la FFBB qui sera présent lors de nos automnales des 27 et 28 octobre 2018 à Poitiers sera Jean-Pierre SIUTAT.

Joël POUSTIS, nouvel élu s'est dit qu'il serait intéressant de profiter de ce weekend pour présenter notre nouvelle entité et donc de prévoir des thèmes attractifs en sus de ceux imposés en faisant appel principalement à des intervenants internes, pour la gestion sociale, le dopage.

Les deux autres sujets imposés sont la démarche citoyenne et le défraiement. Pour la démarche citoyenne, l'IRFBB a décidé de prendre comme sujet les incivilités au vu des événements vécus la saison passée.

La fédération détache un intervenant appartenant à cette commission fédérale afin d'aborder le thème de l'homophobie durant 45 minutes.

Sur le WEPS, la thématique est la relation avec les gens (entraîneur arbitre, entraîneur joueur, ...). Pour le WEPS, nous comptons 120 stagiaires et trois intervenants extérieurs : Claude GISSOT, entraîneur de l'équipe de France de sport adapté, Francis DANDINE et Rudy NELHOMME. Le salarié en charge de ce dossier est Mathieu MARTIN.

Il poursuit en présentant le budget prévisionnel de cette organisation.

Le but de ces automnales est de créer une dynamique. Il revient sur la convivialité et l'organisation de la soirée conviviale où le thème sera les produits des terroirs autour d'un buffet composé de produits émanant des Landes, du Périgord, ...

Pour les arbitres, le président de la CRO pense assurer une formation des arbitres pour le 3x3 mais essentiellement provenant du secteur nord.

7- BATIMENTS

Suite à la dernière réunion du comité directeur, après vérification, il s'avère qu'il y a eu une erreur sur le métrage du bardage. Ceci entraînant une diminution de la facture de ce poste de 52 000 €.

De plus, Francis DEDIEU pensait qu'il serait judicieux de prévoir avant le début des travaux la fosse pour un éventuel ascenseur. De ce fait, en menuiserie il y a une augmentation de 2 000 € à prévoir.

Nous avons donc désormais un état des dépenses pour la construction qui s'élève à 933 532 €.

A ce jour, les engagements honorés et payés sont les honoraires de l'architecte pour 50 000 € TTC ainsi que les honoraires du bureau d'étude pour 19 000 €. L'entreprise en charge du suivi des travaux n'ayant pas établi de contrat chiffré, elle n'a pas perçu la somme due. Michel PREDIGNAC est chargé de prendre contact avec l'entreprise afin qu'ils établissent le contrat adéquat.

Le géomètre va proposer des plans afin de déterminer avec exactitude le partage ou la division du terrain. Frédéric TAUZIN précise que l'engagement initial faisait état d'une division 50-50. Pierre DUFAU déclare que la priorité actuelle est l'achat du terrain et donc l'établissement des documents officiels à produire au notaire pour régler ensuite notre part au comité de Gironde avant de commencer les travaux.

L'huissier est également passé sur les lieux le lendemain pour un total de 384 €. Un état des lieux a donc été fait pour la raquette, le tour du bâtiment et le parking.

Il poursuit en déclarant que les ordres de services des 933 000 € déjà prévus vont être adressés rapidement tout comme la proposition pour l'ascenseur à 26 000 €, quelques branchements pour 3 600 €.

On arrive à plus d'un million de travaux après quelques demandes supplémentaires ou raccordements obligatoires.

Pierre DUFAU revient sur le coût de cette construction et surtout sur l'ascenseur. Pour lui, il est important de le prévoir dès à présent. Francis DEDIEU présente donc les nouveaux plans qui tiennent compte de celui-ci.

Francis DEDIEU déclare qu'un sas à l'entrée du bâtiment n'est pas possible d'un point de vue sécurité. Le président de la ligue poursuit en trouvant dommageable de construire en mitoyenneté avec le comité sans avoir imaginé une mutualisation de l'entrée. Une étude a été faite par l'architecte afin de trouver une solution.

Le sujet de la salle de réunion commune est abordé avec une étude sur l'équipement audiovisuel (quatre écrans centraux, vidéoconférence, ...).

Il faudra ajouter au projet les moustiquaires et des volets roulants extérieurs.

8- IMMEUBLE GAÏA A LIMOGES

Concernant les locaux de Limoges, le président doit s'entretenir posément avec Corinne HACH, présidente du comité de la Haute-Vienne actuellement en copropriété avec la ligue pour un rachat éventuel des locaux par son entité.

En parallèle, nous pouvons intégrer l'immeuble Gaïa où la ligue dispose déjà d'un bureau et où il est possible d'en jouir de deux supplémentaires.

L'avantage de ce déménagement est aussi de pouvoir bénéficier de salles de réunion, de visioconférence, de stockage et de garages pour le même prix.

9- FINANCES : Aide poliste

Nous avons une famille monoparentale qui nous a fait une demande d'aides financières suite à l'intégration de sa fille au pôle espoirs de Mont-de-Marsan. Au vu du dossier, la commission des finances lui a attribué l'aide maximale possible déterminée en bureau, soit 90 € par mois. Ce qui amène une pension de 210 € à verser mensuellement. Seulement cette aide ne lui suffit pas et du coup elle demande une aide supplémentaire n'ayant rien obtenu du conseil régional. Nicole MOUZET demande donc l'avis du bureau.

Frédéric TAUZIN connaissant la situation précise qu'il faut rajouter aux coûts de la pension, les frais de transports pour se rendre et revenir du pôle espoirs. Il précise que le club de Saint-Delphin dont il est le président assure ces déplacements en mutualisation avec les JSA Bordeaux, via des minibus. Cependant au vu de la somme dépensée la saison passée en carburant et péage, il demande cette année une participation aux familles de 8 € par trajet.

Demande refusée à l'unanimité par le Bureau Régional

10- ASSEMBLEE GENERALE DE 2019 ET 2020

Pierre DUFAU annonce que l'assemblée générale de 2019 se tiendra à Brive au sein d'une salle de spectacle modulable à souhait.

Ghyslaine ROUANE demande au président de bien vouloir faire voter ce lieu d'assemblée générale.

Validation à l'unanimité par le Bureau Régional

Ghyslaine ROUANE informe qu'une réunion avec le Maire est prévue en avril afin de discuter du coût de l'infrastructure (4 000 € sans modulation). Elle sera accompagnée de Cathy SALMON et Pierre DUFAU pour cet entretien.

Il faut réserver un amphithéâtre et une salle pour le repas.

Concernant l'organisation de l'assemblée générale 2020, au vu des délais, il est nécessaire de réserver dès à présent une infrastructure et en tenant compte des lieux des assemblées 2018 (Agen), 2019 (Brive), il est normal que la réunion statutaire de fin de saison se tienne dans le secteur nord.

Cathy et Alain SALMON ont eu l'idée d'organiser cette réunion à Jonzac, où une salle a vu le jour récemment, qui est plutôt central sur le territoire et accessible par l'autoroute.

Après consultation du calendrier, il est décidé de fixer ces travaux le samedi 27 juin 2020.

11- QUESTIONS DIVERSES

▪ Sport adapté en Limousin

Ghyslaine ROUANE demande s'il serait possible de renouveler la convention entre la ligue de sport adapté et la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine de basketball. La réponse de Pierre DUFAU étant affirmative, la signature aura lieu le jeudi 1^{er} novembre 2018 lors du salon « Vivons 100% sport ».

Cette convention est conclue principalement pour travailler en étroite collaboration et surtout pour la désignation d'officiels lors de certaines rencontres.

▪ JAPS Jeunes

Il a été prévu d'organiser les journées de revalidation des entraîneurs des équipes de jeunes régions U15 à U20 lors de nos différents TIC.

Quant à la journée de revalidation pour les entraîneurs des U13, elle serait à organiser par les départements.

David GALLOIS étant à l'origine du courriel adressé au secrétaire général, il va lui être demandé de transmettre cette information à l'ensemble de nos comités départementaux.

▪ Flocage du nouveau minibus

Ghyslaine ROUANE demande qui est en charge du nouveau minibus alloué au pôle espoirs de Limoges.

Pierre DUFAU fait part de la proposition du conseil régional à savoir d'aider à hauteur de 10 000 € les ligues qui souhaitent investir dans l'acquisition d'un minibus à destination des pôles espoirs au vu de l'étendue du territoire.

La ligue a donc signé cet achat motivé par le fait qu'un minibus du secteur Est présente 260 000 kms et que de nombreux frais ont été réalisés la saison passée.

Pour le flocage, le président souhaite qu'il y ait le logo apparent. Il est donc correct de se rapprocher de Jean-Paul ROBERT.

▪ Référent école de mini basket

Il est rappelé qu'il n'y a pas de référent école de mini basket au niveau régional car les écoles de mini basket sont gérées par le comité départemental ou la FFBB.

▪ Places offertes par le CSP Limoges

Le CSP Limoges met à disposition de la ligue trois places pour chaque rencontre.

Ghyslaine ROUANE propose que ces places soient accessibles aux membres du comité directeur après réservation faite auprès de Jean-Paul ROBERT ou elle-même.

▪ **Appareillage des 24 secondes**

Ghyslaine ROUANE souhaite connaître la position de la ligue quant à un achat groupé de chronomètre des tirs. En effet, dans l'ancienne ligue du Limousin, la tenue des 24 secondes n'était pas obligatoire en pré-nationale. Désormais, le règlement l'imposant, il faut que les groupements sportifs s'équipent pour la saison prochaine, cette année étant une année de transition. C'est pourquoi, elle demande s'il est possible de faire un achat groupé avant qu'elle rencontre les mairies.

Un appel d'offre va être lancé afin de bénéficier de tarif préférentiel pour les groupements sportifs de la Nouvelle-Aquitaine qui souhaitent s'équiper.

▪ **Statut de l'entraîneur et sanction financière**

Michel PREDIGNAC est surpris de la question de François WATRIN car les dispositions financières font bien état des sanctions financières encourues en cas de non-respect du statut de l'entraîneur (article 9).

▪ **Caisse de péréquation pour les TIC**

François WATRIN demande s'il est à imposer à chaque organisateur de prévoir une péréquation pour ces tournois inter-comités. Pierre DUFAU demande que ce sujet soit abordé avec l'ensemble des présidents de comités lors d'une réunion du conseil des présidents. Il est actuellement impossible d'imposer un quelconque mode de remboursement. Cependant, les présidents d'un secteur peuvent se mettre d'accord pour la mise en place d'une péréquation.

▪ **Dérogation statut de l'entraîneur U20 secteur Est**

D'après Éric FERCHAUD il a été donné oralement un accord pour les entraîneurs des U20 du secteur Est quant au statut de l'entraîneur sauf qu'à ce jour rien n'a été formalisé par écrit.

Michel PREDIGNAC explique que la ligue ne compte un championnat U20 que dans le secteur Est.

De plus, si le statut de l'entraîneur ne mentionne rien pour cette catégorie et bien il n'y a peut-être aucune contrainte de demandé.

Sylvain BRACONNIER est chargé de répondre à cette interrogation.

▪ **Réclamation**

François WATRIN est surpris de ne pas trouver dans les dispositions financières les montants à régler en cas de réclamation.

Il lui est rappelé qu'en cas d'absence de notification dans nos règlements et/ou dispositions, il faut se référer aux règlements fédéraux qui eux stipulent que les chèques pour une réclamation s'élèvent à 80 € et 100 € de confirmation.

▪ **Tournoi inter-zones**

Pierre DUFAU informe les élus qu'il est en attente d'une réponse de Laurent MOPSUS pour une organisation de ce tournoi au Temple-sur-Lot.

Il en profite pour rappeler qu'il n'est pas du ressort d'un CTS de prendre des initiatives à la place des élus.

▪ **Cartes carburant pour le secteur est**

David SEGUIN s'est chargé de commander des cartes de carburant pour le CTF et le CTS du secteur Est par rapport aux minibus. Dès réception des cartes, il appartiendra à Ghyslaine ROUANE de récupérer la carte bleue en échange des cartes de carburant.

▪ Coupes Limousin - Périgord

Michel PREDIGNAC a été interpellé par la surprise de certains quant à l'organisation de coupes Limousin – Périgord.

Sylvain BRACONNIER précise qu'il n'a pas été prévu cette saison de règlements pour des coupes régionales. En conséquence, la coupe Sud-Ouest est inchangée et il existera bien des coupes Limousin – Périgord. Dans le secteur nord, ils n'ont pas trouvé de dates pour des coupes.

Cependant, le président de la commission sportive déclare que pour la saison prochaine des règlements vont être mis en place pour des coupes régionales jeunes et seniors.

▪ Budget prévisionnel

La trésorière va adresser à chaque président de pôle, un masque de budget prévisionnel action.

Ce document sera à établir par action et à remettre surtout avant que l'action n'ait lieu afin de pouvoir préparer l'analytique.

▪ Championnat d'Europe féminine U24 de basket fauteuil

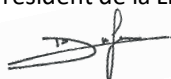
Le président de Saint Delphin sollicite le soutien de la ligue quant à l'organisation au complexe Elisabeth Riffiod de Villenave-d'Ornon, le weekend du 1^{er} au 3 novembre, du championnat d'Europe féminine U24 basket fauteuil.

Suite à la demande de Frédéric TAUZIN, les contacts de la ligue pour ce dossier seront Florence LAGOUEYTE et Ghyslaine ROUANE.

Pierre DUFAU souhaite que la ligue accompagne le club dans cette organisation mais il lui demande quels sont les besoins.

Séance levée à 13^h00

Pierre DUFAU
Président de la Ligue



David SEGUIN
Secrétaire Général

